Conditions de déclaration de candidature à la présidentielle de 2006

Le Prd contre l'idée de projet de société

Les députés du Parti du renouveau démocratique (Prd) de Me Adrien Houngbédji ont étonné plus d'un dans l'expression de leur vote sur un alinéa de l'article 9 de la loi portant règles particulières pour l'élection du président de la République. Le groupe parlementaire du Prd a été défavorable à l'idée de déclaration de candidature sur la base d'un projet de société.

Marc David MOLLI

Au nombre des innovations contenues dans la nouvelle loi portant règles particulières pour l'élection du président de la République votée lundi dernier, au Palais des gouverneurs de Porto-Novo, figure l'exigence de la présentation d'un projet de société au moment de la déclaration de candidature. Mais l'instauration de ce critère dans la loi s'est effectuée contre le gré des parlementaires membres du Prd. En effet, le groupe parlementaire du Prd composé de 11 députés a été le seul à avoir voté contre cette disposition qui instaure le dépôt du " projet de société du candidat à publier par la Commission électorale nationale autonome (Cena) dans les mêmes conditions que la liste des candidats. " Cette disposition a néanmoins été maintenue par la majorité des parlementaires et le résultat du vote l'élucide fort éloquemment : 49 voix pour, 11 contre et 08 abstentions. En fait, la plupart des députés des autres groupes parlementaires, ont sans réticence approuvé cet amendement apporté par le député Dominique Houngninou à l'article 9 du projet de loi. C'est la raison pour laquelle les membres des groupes parlementaires " Social démocratie " à dominance Madep, " Ubf Solidarité Progrès " à dominance Fard-Alafia, " Unité nationale " à dominance alliance Force clé, " Ubf Paix et développement " à dominance Psd et les députés RB ont quasi-majoritairement accepté cette innovation de la loi. Une innovation qui constitue une avancée significative pour le processus démocratique au Bénin. En vérité, la question relative aux projets de société des candidats à la magistrature suprême n'a jamais été prise

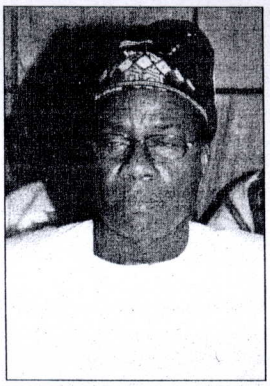

en compte dans les règles de la compétition électorale et la loi 2005-26 portant règles particulières pour l'élection du président de la République a le mérite d'avoir comblé ce vide. Les dés d'une course crédible à la magistrature suprême sont donc jetés à l'hémicycle malgré l'opposition des députés " tchoco-tchoco. "❐

Suite à la position du Président de la République sur la révision de la Constitution

La Coalition des organisations Démocratiques appelle à la vigilance

C'est par une conférence de presse donnée hier que la Coalition des organisations Démocratiques à savoir la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin (Ldh), la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (Cgtb), l'Organisation pour le Bien-Être de la Femme et de l'Enfant (Obeffe) et la Jeunesse Unie Anti-Impérialiste du Bénin (Jub), ont présenté leur position suite à la déclaration du Président Mathieu Kérékou relative à la question de la révision de la Constitution. Ladite conférence a lieu dans la salle de conférence du Centre d'Education Ouvrière de la CGTB à Ganhi.

Patrick AÏMADE

Il est exigé de nous d'être davantage vigilants et de rester en constant état d'alerte jusqu'à la reddition complète de tous les concepteurs et conducteurs du plan criminel de révision de la Constitution du 11 décembre 1990 ". Telle est la déclaration faite par Julien Togbadja de la Coalition les Organisations Démocratiques. Pour la coalition il ne faut pas de dormir sur ses lauriers suite à la déclaration du Chef de l'Etat mais d'être aux aguets pour braver tout processus pouvant conduire à tourner dos à cette déclaration du président Mathieu Kérékou. La coalition n'a pas manqué de prouver sa satisfaction. Selon elle, il s'agit d'un signe certain qui montre que véritablement le Bénin avance et devient de plus en plus une république. Elle a profité de cette conférence de presse pour se prononcer sur le projet de loi portant règles particulières pour l'élection présidentielle de 2006. A cet effet elle rappelle aux députés leurs responsabilités devant Dieu, les conséquences qu'engenderait la loi exclusionniste qui vient d'être votée. La Coalition les Organisations Démocratiques invite les sages de la Cour constitutionnelle à juger dignement de la constitutionalité de toutes les lois qui leur seront envoyées en cette période sensible. Elle s'est également déclarée sur l'Arrêt de la Cour Internationale de la Haye quant au dossier de l'île de l'Eté. Le Bénin a gaillardement perdu cette partie du pays quand bien même d'énormes sommes ont été dépensées dans ce domaine. " Qu'en sera-t-il des autres frontières où déjà on assiste à des rognures par endroit ? ", s'est interrogé M. Julien Togbadja. Il appelle tous les Béninois au courage et à la lutte afin de sauver le pays❐

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Supposée réduction tarifaire des prestations de BENIN TELECOMS S.A : De la poudre jetée aux yeux des consommateurs béninois

Dans tous les pays du monde entier, les services de télécommunication constituent un des leviers essentiels du développement économique. Au Bénin, l'accès des consommateurs aux services de téléphonie fixe dite conventionnelle est resté une illusion plus de trente ans après la création de la seule société opérant dans le secteur à savoir l'Office des Postes et Télécommunications du Bénin. Les nombreux désagréments subis et exprimés par les consommateurs ont amené les autorités étatiques à opérer des réformes profondes dans cet office à travers la scission de la structure mère (Office des Postes et Télécommunications du Bénin) en deux (2) sociétés dont Bénin Télécoms S.A et La Poste du Bénin S.A. Alors que les consommateurs croyaient pouvoir pousser un ouf de soulagement avec ce réaménagement structurel, ces derniers se retrouvent plongés dans les mêmes scènes de supercheries enregistrées depuis des décennies. En effet, depuis le 05 juin 2005, la taxe de base pour une communication locale initialement de 66 FCFA HT a été ramenée à 41 FCFA HT soit une baisse du tarif de lordre de 37,87%. Dans le même temps, la durée d'une impulsion pour une communication locale est ramenée à une minute et demie (90 secondes) au lieu de trois minutes (180 secondes) soit une réduction de la durée de communication de l'ordre de 50%. En conséquence, le consommateur devra désormais payer 82 FCFA pour communiquer pendant trois minutes avec les nouveaux tarifs au lieu de 66 FCFA selon l'ancienne grille tarifaire soit une augmentation du tarif de 24%. Ainsi, cette supposée réduction des tarifs annoncée à grand renfort de publicité est un vaste chantier d'escroquerie et un déni d'intelligence pour les consommateurs du Bénin. Loin de constituer un moyen de sauvegarde des intérêts économiques des consommateurs, cette réforme tarifaire opérée par Bénin Télécoms SA plonge davantage les consommateurs dans la pauvreté de plus en plus généralisée dans le pays. Face à cette mascarade organisée par Bénin Télécoms SA, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), sensible aux plaintes et à la souffrance des consommateurs dénonce avec véhémence cette supercherie et en appelle au sens de responsabilité des dirigeants de ladite structure. La publicité tronquée faite par Bénin Télécoms SA est un acte déloyal et un mépris de l'un des huit (08) droits reconnus par les Principes Directeurs des Nations Unies portant protection du consommateur et relatif au droit à l'information juste et fiable permettant à ce dernier de faire des choix éclairés. En tout état de cause, la Ligue demande instamment aux responsables de Bénin Télécoms SA de revoir leur copie en vue d'alléger la souffrance des consommateurs du Bénin. Elle exige que la tarification soit revue à la baisse et que la durée de communication antérieurement pratiquée soit maintenue pour une consommation durable des services téléphoniques au Bénin. Elle profite de l'occasion pour lancer un appel à plus de vigilance aux consommateurs des services Internet de Bénin Télécoms SA. En effet, la Ligue appelle les consommateurs à se connecter au réseau Internet après minuit pour bénéficier des heures creuses au risque de voir, avec la réforme tarifaire actuelle, leurs prochaines factures doublées voire quadruplées.

Fait à Cotonou le 19 Juillet 2005

Le Président

Romain Abilé Houéhou

Participation des hommes de media au Téléthon du MSP

La contribution des journalistes est attendue

Vendredi, le ministère de la santé a fait le premier point des sous collectés dans le cadre du mois de solidarité sanitaire. Une liste des donneurs est disponible et actualisée chaque fois que la chose est possible. A ce jour, aucun nom d'hommes des médias n'est sur ladite liste. C'est la preuve que les journalistes ne se bousculent pas aux portes de la "solidarité nationale ", à moins qu'une erreur se soit glissée dans la liste disponible.

Médard ESSOU

A 12 jours de la fin du mois de solidarité sanitaire que le ministère de la santé publique organise dans le cadre de la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose, aucun journaliste, cadreur, reporter d'images, patron de presse, homme de l'ombre, graphiste, et autres auxiliaires des médias n'a donné un centime de franc. C'est du moins ce qui se dégage de la lecture de la liste des personnes généreuses. Vendredi dernier, le premier point de la collecte des sous fait ressortir une enveloppe financière de plus de 38 millions de nos francs. Si on s'en tient à l'agenda de la presse, édition 2004, au moins mille personnes sont dans le secteur des médias, toutes presses confondues. A supposer que chaque acteur de la presse participe au Téléthon pour une modique somme de 100 francs, l'initiative aura un plus de 100 mille francs. Avec 5 mille francs chacun, les caisses du mois de solidarité sanitaire seront remplies de 5 millions de plus. Ce n'est pas possible de demander tous les jours aux

autres compatriotes de donner pour sauver des vies humaines sans aller à l'essentiel, c'est-à-dire donner le bon exemple. A-t-on besoin d'interpeller tous les journalistes et assimilés pour ce qui devrait être le bon réflexe ? Le 31 juillet prochain, le monde de la presse sera fier d'être parmi les participants du Téléthon. C'est à cela que vous êtes invité afin qu'on lise des noms des figures des médias lorsque la liste définitive sera rendue publique❐